

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 512-23,

Vu l'arrêté n°02/2026 du 17 mars 2026 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient d'assurer l'intérim du poste de chef de cuisine au motif de l'absence de l'habituel titulaire.

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 18 mai 2026, monsieur Jordan Lengrand est chargé des fonctions de chef de cuisine par intérim au collège Jacques Prévert d'Heuchin - direction de l'éducation et des collèges - pôle réussites citoyennes.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Arras, le 9 juin 2026
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Monsieur Jordan Lengrand (18240)
- Collège Jacques Prévert d'Heuchin
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales